EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX

Délibération n°38-2026

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mille vingt-six,
En exercice :	**19**	Le 21 mai
Présents :	**13**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**16**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Brigitte FLEURY - Patricia ALTHERR – Françoise SUDAN – Yoann FURNON - Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Anthony SERRA - Francesca DONELLI - Martial MEDA – Rosalie ALTHERR – Christian JOLIE – Sandrine BAERISWYL

Absents ayant donné procuration : Jean-Pierre SZWED a donné procuration à Yoann FURNON - Fabien BELOTTI a donné procuration à Anthony SERRA - Emmanuelle BELOTTI a donné procuration à Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA

Excusés : Corentin RINALDI - Clément DOGLIANI - Damien LAURENCOT

Secrétaires de séance : Michel PETER et Françoise SUDAN

Objet : **Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune de Challex au sein du Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes**

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays de Gex agglo en date du 26 mai 2016 approuvant les statuts de la Régie des Eaux Gessiennes,
Vu lesdits statuts et notamment le chapitre II créant un Comité Technique chargé de se prononcer, par avis simple, sur toutes les questions relevant de la compétence de la Régie,
Vu le renouvellement du conseil municipal du 20 mars 2026,
Vu la demande de la Régie des Eaux Gessiennes du 1er avril 2026, sollicitant la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Commune au sein du Comité Technique consultatif,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à **l'unanimité,** des membres présents et représentés, désigne :

- M. **Jean-Pierre SZWED** pour représenter la commune de Challex au sein du Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes, en qualité de **membre titulaire**.
- M. **Yoann FURNON** pour représenter la commune de Challex au sein du Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes en qualité de **membre suppléant**.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 21 mai 2026
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

Département de l'Ain
MAIRIE DE CHALLEX

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :